



**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les délégués,**

Nous sommes à deux ans du centenaire de notre Organisation. Elle a été créée après le cataclysme de la 1^{ère} guerre mondiale pour asseoir la paix sur la justice sociale. La Déclaration de Philadelphie de 1944 a proclamé des droits sociaux à vocation universelle avec le même but. Ils gardent d'ailleurs toute leur actualité. Cette 106^{ième} conférence est aussi consacrée à l'emploi et au travail décent au service de la paix et de la résilience avec l'objectif de réviser la recommandation nr 71. En effet, des conflits déchirent tant de pays et déstabilisent des régions entières privant les populations de ces droits fondamentaux.

Mais aujourd'hui, l'humanité dans son ensemble est confrontée à un défi majeur : la destruction des équilibres naturels de notre planète due au changement climatique. Celui-ci est selon l'immense majorité des scientifiques de nature anthropique et les solutions devront donc être trouvées au niveau de notre façon de produire, de nous déplacer ...

L'OIT a joué un rôle pionnier. Dès 1972, l'année du fameux rapport du Club de Rome sur les limites de la croissance, le Rapport du Directeur général de l'époque évoquait « une crise écologique mondiale ». Je veux donc féliciter

notre Directeur général de consacrer son rapport au travail et changement climatique : « l'initiative verte ».

L'OIT a raison de se saisir de ce sujet et de réaffirmer cette initiative verte lancée en 2013 pour son centenaire. En cela elle reste pleinement fidèle à ses principes fondamentaux. Elle doit contribuer activement, surtout maintenant, à mettre en œuvre l'accord de Paris qui est aujourd'hui le seul moyen pour éviter la catastrophe climatique. Celle-ci risque de creuser les inégalités entre pays comme au sein des pays, comme l'a bien dit le pape François : « Beaucoup de pauvres vivent dans des endroits particulièrement affectés par des phénomènes liés au réchauffement, et leurs moyens de subsistance dépendent fortement des réserves naturelles et des services de l'écosystème... »

La remise en question de cet accord est souvent justifiée par la préservation ou la création d'emplois, notamment dans des régions particulièrement affectées par le chômage et la baisse du niveau de vie. C'est pour le moins une vue à très court terme sinon une fausse promesse. Il faut témoigner une grande admiration au maire de Pittsburg qui, à l'instar de très nombreux autres maires et responsables américains, a assuré de suivre les lignes directrices de l'Accord de Paris « pour notre peuple, notre économie et notre futur ». La vraie réponse à ces problèmes économiques et sociaux réels ce n'est certainement pas de revenir aux technologies et aux sources d'énergie du 19^e siècle, mais de promouvoir « l'écologisation de la production et de l'emploi », comme l'a formulé le Directeur général. La transition vers une économie zéro carbone permettra de préserver la planète et de protéger des centaines de millions d'êtres humains qui subissent déjà aujourd'hui les

catastrophes dues aux dérèglements climatiques. Elle ouvrira de nouvelles perspectives au développement durable et à la création d'emplois de qualité.

Le Luxembourg a lancé un vaste processus de transformation économique et sociale dans le contexte de la « troisième révolution industrielle ». Ce nouveau modèle de développement inspiré par les idées de Jeremy Rifkin est élaboré dans le cadre d'un processus participatif engageant la société civile, les partenaires sociaux et le gouvernement. Il combine les technologies numériques et les nouvelles sources d'énergie en prônant que chaque Etat doit être responsable de la gestion de sa biosphère.

Il s'inscrit aussi dans la mise en œuvre des 17 objectifs du développement durable à l'adoption desquels l'OIT, jouant une fois de plus son rôle de pionnier, a activement contribué. Parmi ces objectifs il y a des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, il y a l'éradication de la pauvreté, il y a le travail décent et la croissance économique. Tous ces objectifs se tiennent et nécessitent des approches cohérentes et solidaires.

L'objectif nr 7 concerne l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Une énergie durable est indispensable à l'emploi, mais aussi à une vie décente. Dans ce contexte, la solidarité avec les pays en développement est cruciale. Elle nous engage au niveau du Fonds vert et l'objectif des 100 milliards par an décidé par la COP 21. Cette somme qui vise à lutter contre le changement climatique et à réussir le processus de transition doit être comparée au 1700 milliards qui ont été consacrés en 2016 aux dépenses militaires.

Dans ce contexte l'initiative de l'ancien ministre français Jean-Louis Borloo doit être rappelée : en effet l'électrification du continent africain représente une grande priorité du 21^{ème} siècle. Ce continent comptera en 2050 deux milliards d'habitants auxquels il faut assurer l'accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé et à un emploi décent. Cela nécessitera des investissements considérables mais qui créeront ainsi des millions d'emplois en Afrique et ailleurs. Sans ces investissements nous ne maîtriserons ni le changement climatique ni les flux migratoires qui en résulteront.

Mais les pays développés trouveront également dans la transition énergétique une nouvelle source de croissance soutenable et créatrice d'emplois, comme l'a bien montré mon ami, le député européen Claude Turmes, dans un livre : « La transition énergétique : une chance pour l'Europe ». Ces stratégies vers la décarbonisation créeront des emplois, donneront lieu à de nouveaux métiers, exigeront des formations innovantes. Mais n'oublions pas les perdants, ceux qui perdront leur emploi dans les secteurs liés aux énergies traditionnelles à cause de la mondialisation ou des nouvelles technologies. Trop souvent ces perdants ont été laissés à eux-mêmes, car il n'y a souvent eu ni transition économique ni transition sociale à travers des requalifications.

En effet, le centenaire de notre organisation aura lieu à une époque de grandes transformations : écologiques et énergétiques d'une part, et technologiques à travers le développement des algorithmes et des robots, d'autre part. L'OIT est au cœur de ces transformations car elles affectent fondamentalement les modes de production et donc le travail. Comme elles ont lieu à l'échelle globale, nous avons aussi besoin de réponses globales. La

réflexion sur l'avenir du travail est engagée au niveau de beaucoup d'Etats membres de notre organisation.

Les partenaires sociaux comme les gouvernements sont impliqués car cette nouvelle révolution technologique transformera non seulement toutes les activités économiques mais également la nature du travail ainsi que les sociétés.

Comme l'Accord de Paris devra aboutir à un « new deal climatique », nous aurons besoin d'un « new deal » au niveau des grands bouleversements provoqués par le numérique : il devra favoriser les opportunités et les innovations tout en veillant à ce que ces progrès se traduisent aussi en termes de justice sociale. Le numérique aura besoin de règles universellement reconnues. Un nouveau chantier pour l'OIT et ses principes fondateurs.